

Le troisième cycle des chèques de relance : Crédit d'impôt remboursable à partir de mars 2021

Avertissement : Cet avis a été créé par la Legal Aid Society. Il ne s'agit pas d'un avis juridique et ne remplace pas l'avis d'un expert en immigration, en fiscalité et/ou en avantages sociaux. Les informations contenues dans ce document sont à jour à la date de la version indiquée au bas du document, et peuvent être sujettes à des changements.

Qu'est-ce que la loi sur le plan de sauvetage américain de 2021 ?

La loi sur le plan de sauvetage américain de 2021 est le projet de loi fédéral de près de 1 900 milliards de dollars que le président américain Biden a promulgué le 11 mars 2021. Elle comprend diverses dispositions répondant à la pandémie de COVID-19, notamment :

- de l'argent pour les particuliers par le biais de crédits d'impôt remboursables,
- des prestations d'assurance chômage améliorées, et
- des modifications de certains crédits d'impôt fédéraux.

Remarque : un paiement sur l'impact économique (EIP) est un paiement anticipé du crédit d'impôt remboursable (RRC). En tant que tel, vous verrez l'EIP désigné sous le nom de RRC sur votre déclaration d'impôts pour l'année 2020.

Qu'est-ce qu'un crédit d'impôt remboursable ?

Le plan de sauvetage américain prévoit, entre autres, un crédit d'impôt remboursable, qui constitue la troisième série de paiements du gouvernement fédéral pendant la pandémie de COVID-19. Il est destiné aux personnes ayant gagné moins de 80 000 dollars ; aux couples mariés ayant gagné moins de 160 000 dollars ; et aux chefs de famille fiscale ayant gagné moins de 120 000 dollars. Les montants sont ceux de l'année fiscale 2020, et sont basés sur le revenu brut ajusté figurant sur vos impôts. Si vous n'avez pas déjà rempli votre déclaration d'impôts pour l'année 2020 cette année, l'Internal Revenue Service (IRS) utilisera le montant de votre déclaration d'impôts de 2019.

Quel est le montant du crédit d'impôt remboursable ?

Le crédit d'impôt remboursable peut atteindre 1 400 dollars par personne éligible et 1 400 dollars par personne à charge éligible.

Qui a (et n'a pas) droit à un crédit d'impôt remboursable ?

Il y a quelques changements par rapport aux paiements de relance de l'année dernière en vertu de la loi CARES (qui a fourni la première série de paiements à partir de mars 2020) et de la loi Consolidated Appropriations Act de 2021 (qui a fourni la deuxième série de paiements, à partir de décembre 2020). Pour avoir droit au crédit d'impôt remboursable actuel, vous devez être un adulte avec un numéro de sécurité sociale (SSN) qui est actuellement valide pour l'emploi, et vous ne pouvez pas avoir été déclaré comme personne à charge sur les impôts d'une autre personne.

Si vous n'avez qu'un numéro individuel de contribuable (ITIN), vous n'êtes **pas éligible**, à moins que votre conjoint ait un SSN et ait été membre des forces armées américaines à un moment quelconque de l'année fiscale au cours de laquelle vous avez rempli une déclaration d'impôt qui vous donne droit au crédit d'impôt remboursable.

Si votre enfant a un SSN ou un numéro individuel de contribuable pour l'adoption (ATIN), il est **éligible**, si vous avez un SSN.

Si vous avez un SSN et que vous êtes membre d'une famille à statut d'immigration mixte, les membres de la famille ayant un SSN ou un ATIN sont **éligibles** au crédit d'impôt remboursable, et les autres membres de la famille ayant un ITIN ou aucun numéro ne sont **pas éligibles**. (Exception : si vous avez un SSN et que vous étiez membre des forces armées américaines à un moment quelconque de l'année fiscale au cours de laquelle vous avez rempli une déclaration d'impôts vous donnant droit au crédit d'impôt remboursable, votre conjoint ayant un ITIN serait alors **éligible**).

Que dois-je faire ?

Le crédit d'impôt remboursable vous sera versé **automatiquement**, sans que vous ayez à faire quoi que ce soit, **si** vous :

- avez rempli une déclaration d'impôts pour 2020,
- avez rempli une déclaration d'impôts pour 2019,
- avez utilisé l'outil pour les non-déclarants pour le paiement de relance de 2020 avant le 22 novembre 2020,
- recevez une allocation de la Sécurité sociale (y compris retraite, invalidité et survivants),
- recevez une allocation Supplémentaire de revenu de sécurité (SSI),
- recevez une allocation de retraite des chemins de fer, ou
- êtes un ancien combattant ou un de ses bénéficiaires recevant des indemnités ou des pensions de la part de la VA (C&P).

Remarque : Une fois que vous aurez soumis votre déclaration d'impôt, vous aurez droit à un crédit d'impôt remboursable automatique, si vous répondez aux autres critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus. Les paiements sont également automatiques pour toute personne ayant soumis une déclaration d'impôts simplifiée qui a été traitée par l'IRS.

Comment faire une demande ?

Si vous ne bénéficiez d'aucun des avantages ci-dessus, que vous n'avez pas déclaré d'impôts en 2019 en raison d'un revenu faible ou nul, et que vous ne vous êtes pas inscrit à l'outil IRS.gov Non-Filers avant le 22 novembre 2020, alors vous ne recevrez pas de paiement automatique à l'heure actuelle. Au lieu de cela, vous **devez** remplir votre déclaration d'impôts fédérale de 2020 maintenant et demander le crédit d'impôt remboursable à la ligne 30 sur votre déclaration.

Et si j'ai des enfants ?

Pour tout enfant (quel que soit son âge) qui figurait comme personne à charge sur votre déclaration d'impôts de 2020 (ou sur votre déclaration d'impôts de 2019, si vous n'avez pas encore rempli votre déclaration d'impôts de 2020), vous pouvez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable supplémentaire de 1 400 dollars. L'enfant ne doit pas être déclaré comme personne à charge sur la déclaration d'impôts d'une autre personne, et il doit avoir un SSN ou un ATIN.

Et si j'ai des enfants qui sont à l'université ?

Si vous avez des enfants qui fréquentent l'université et que vous les déclarez comme personnes à charge, ils ont également droit au crédit d'impôt remboursable. Le paiement vous sera alors versé, et non aux enfants.

Les diplômés récents qui ne remplissent pas les conditions requises pour être considérés comme des personnes à charge peuvent avoir le droit de demander le crédit d'impôt remboursable dans leur propre déclaration d'impôts.

Et si j'ai un enfant qui naît en 2021 ?

Si l'enfant est né, quelle que soit la date en 2021, vous obtiendrez un crédit d'impôt remboursable pour cet enfant, si vous respectez les limites de revenu.

Que faire si je déclare une personne âgée comme personne à charge ?

S'ils sont déclarés comme personnes à charge, ces adultes ont également droit au crédit d'impôt remboursable. Le paiement vous sera alors versé, et non à l'adulte à charge.

Que se passe-t-il si je suis nouvellement éligible à un crédit d'impôt remboursable sur la base de mes revenus de 2020, mais que je n'ai pas rempli ma déclaration de 2020 ?

Déclarez vos impôts de 2020 dès que possible, et demandez le crédit d'impôt remboursable. Selon le site Web de l'IRS, vous pourriez en fait être éligible non seulement pour le paiement actuel, mais aussi pour les deux paiements de l'année dernière.

Combien vais-je recevoir ?

Le montant de votre crédit d'impôt remboursable dépend du nombre de personnes de votre famille et du montant des revenus qui seront déclarés sur votre déclaration d'impôts de 2020 (ou sur votre déclaration de 2019, si vous n'avez pas encore fait votre déclaration pour 2020). Le montant total de 1 400 dollars sera accordé aux personnes célibataires sans enfant dont le revenu est inférieur ou égal à 75 000 dollars, aux déclarants chefs de famille dont le revenu est inférieur ou égal à 112 500 dollars et à chaque membre qualifié d'un couple marié dont le revenu est inférieur ou égal à 150 000 dollars. Cependant, le montant du crédit d'impôt remboursable est réduit à mesure que le revenu augmente jusqu'à 80 000 dollars pour une personne seule, 120 000 dollars pour un chef de famille et 160 000 dollars pour les couples mariés.

Quand recevrai-je le crédit d'impôt remboursable ?

Les paiements par virement automatique ont déjà commencé. Sur la base des calendriers précédents, les chèques commenceront à être envoyés le 22 mars 2021 et les cartes de paiement sur l'impact économique (EIP) commenceront à être envoyées le 29 mars 2021. Comme auparavant, vous devriez pouvoir utiliser l'outil Get My Payment de l'I.R.S. pour suivre l'état de votre paiement.

Que faire si je n'ai pas reçu mes crédit d'impôt remboursable de 2020 ?

Si vous aviez droit à un crédit d'impôt remboursable à partir de mars 2020 (le premier paiement de relance) ou de décembre 2020 (le deuxième paiement de relance) mais que vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez essayer de le récupérer en demandant le crédit d'impôt remboursable lors de votre déclaration d'impôts de 2020. Faites votre demande à la ligne 30 du formulaire IRS 1040 ou 1040-SR.

J'ai déjà reçu mon crédit d'impôt remboursable et il ne comprenait pas d'argent supplémentaire pour mes enfants. Que dois-je faire ?

Il se peut que vous deviez remplir votre déclaration d'impôts de 2020 en 2021 pour recevoir les 1 400 dollars supplémentaires par enfant si vous ne les avez pas reçus avec le remboursement de récupération cette année.

Que se passe-t-il si mon conjoint et moi avons déposé une déclaration d'impôts conjointe, mais que seul l'un d'entre nous a un numéro de sécurité sociale et que l'autre a un ITIN ?

Ce n'est plus un problème. Le conjoint qui a un SSN peut recevoir le crédit d'impôt remboursable, et l'autre conjoint ne le recevra pas.

Exception : Si le conjoint ayant un SSN a été membre des forces armées américaines à un moment quelconque de l'année fiscale au cours de laquelle vous avez rempli une déclaration d'impôts vous donnant droit au crédit d'impôt remboursable, alors le conjoint ayant un ITIN recevra également le crédit d'impôt remboursable.

Devrai-je rembourser le crédit d'impôt remboursable ?

Non. Le crédit d'impôt remboursable est un crédit d'impôt avancé qui n'est pas prélevé sur quoi que ce soit à l'avenir. Tant que vous l'avez reçu correctement, vous n'avez pas à le rembourser. Il n'est pas déduit de quoi que ce soit d'autre. Il ne s'agit pas d'un prêt, mais d'un remboursement d'impôt.

Le crédit d'impôt remboursable peut-il me nuire en matière d'immigration ou faire de moi une charge publique ?

Non. Le crédit d'impôt remboursable n'est pas pris en compte dans l'imputation publique aux fins de l'immigration. Tant que vous l'avez reçu correctement, il n'y a pas de conséquences négatives pour l'immigration.

Le crédit d'impôt remboursable réduira-t-il ou rendra-t-il inéligible à toute prestation gouvernementale ?

Non. Le crédit d'impôt remboursable est un type de remboursement d'impôt unique. Nous considérons qu'il n'est pas pris en compte comme revenu pour les prestations gouvernementales, y compris l'assistance publique, Medicaid, SNAP (Food Stamps), SSI, Section 8 et NYCHA.

Pour le SSI, l'argent ne compte pas dans le plafond de ressources de 2 000 dollars (pour les individus) ou 3 000 dollars (pour les couples) pour 12 mois. Pour l'assistance publique, nous pensons qu'il n'est pas pris en compte dans le plafond de ressources de 2 000 dollars (3 000 dollars pour les personnes âgées de plus de 60 ans) pendant les deux mois suivant le mois de réception.

Les crédits d'impôt remboursable sont-ils sujets à recouvrement ?

Si les crédits d'impôt remboursables sont protégés contre les recouvrements et ne seront pas compensés pour les dettes fédérales ou d'État, y compris les pensions alimentaires pour enfants, ils ne sont pas actuellement protégés contre la saisie-arrêt pour payer des dettes privées.

Que se passe-t-il si je n'ai pas droit à un crédit d'impôt remboursable mais que j'en reçois un par accident ?

Si vous recevez un crédit d'impôt remboursable mais que vous n'auriez pas dû en raison d'un revenu supérieur au seuil, nous pensons que l'IRS ne vous obligera pas à le rembourser. C'était le cas pour les crédits d'impôt remboursables de l'année dernière, et nous pensons qu'il en sera de même pour les crédits d'impôt remboursables actuels.

Toutefois, si vous n'êtes pas éligible en raison de votre statut d'immigrant mais que vous recevez quand même un crédit d'impôt remboursable par accident, nous vous conseillons de le renvoyer à l'IRS pour éviter toute conséquence négative sur le plan de l'immigration.

En ce qui concerne les crédits d'impôt remboursables émis l'année dernière, l'IRS avait initialement déclaré que les personnes incarcérées n'avaient pas droit aux crédits d'impôt remboursables et que tout paiement effectué à une personne incarcérée devait être retourné à l'IRS. En raison d'un litige, ce n'est plus le cas. Les personnes qui ont été incarcérées dans une prison ou un établissement pénitentiaire à n'importe quel moment entre le 27 mars 2020 et aujourd'hui, mais qui répondent aux critères d'éligibilité pour les paiements de l'année précédente, peuvent recevoir l'avantage. Il en va de même pour les crédits d'impôt remboursables actuelles.

Les personnes décédées, ou une succession ou une fiducie, ne sont pas éligibles. L'IRS précise que tout crédit d'impôt remboursable effectué à une personne décédée avant la réception du crédit doit être retourné à l'IRS.

Prolongation des indemnités de l'assurance-chômage

Les prestations ordinaires d'indemnisation de l'assurance-chômage (AC) sont prolongées de 25 semaines supplémentaires et seront majorées de 300 dollars par semaine. Cela inclut l'assistance chômage pandémique (PUA) qui étend les prestations d'assurance-chômage à des travailleurs qui n'y ont traditionnellement pas droit, tels que les travailleurs de l'économie parallèle et les entrepreneurs indépendants.

L'indemnité de chômage d'urgence en cas de pandémie (PEUC), qui devait initialement expirer le 14 mars 2021, sera également prolongée pour un maximum combiné de 79 semaines. Les personnes recevant des prestations au-delà de la période standard de 26 semaines au 14 mars 2021 continueront à les recevoir jusqu'au 6 septembre 2021 si elles n'ont pas atteint leur nombre maximal de semaines de prestations.

Le financement fédéral sera prolongé pour les États qui renoncent à leur semaine d'attente pour les prestations. Les travailleurs ayant un revenu d'au moins 5 000 dollars provenant d'un travail indépendant peuvent avoir droit à une prestation supplémentaire de 100 dollars par semaine dans le cadre de l'indemnité de chômage pour travailleurs mixtes afin de compenser la baisse du paiement de base de l'assurance-chômage.

Bien que les prestations de chômage soient imposables, la nouvelle loi a rendu les premiers 10 200 dollars de prestations non imposables pour les personnes dont le revenu est inférieur à 150 000 dollars. Cette mesure ne s'applique que pour l'année 2020.

Crédit d'impôt pour enfants et crédit d'impôt sur les revenus gagnés

Le crédit d'impôt pour enfants (CTC) et le crédit d'impôt sur le revenu gagné (EITC) (également appelé crédit sur le revenu gagné [EIC]) seront calculés différemment pour l'année fiscale 2020 que par le passé. Pour chaque crédit, vous devez disposer d'un certain montant de revenu gagné, en fonction du nombre de personnes dans la famille, pour avoir droit au crédit complet. Cependant, au cours de la pandémie, beaucoup de personnes qui auraient normalement été éligibles ont pu gagner moins parce qu'elles ont perdu leur emploi ou travaillé moins d'heures. Étant donné que la baisse des revenus en 2020 pourrait signifier que vous n'êtes pas éligible à ces

crédits, la nouvelle loi sur le crédit d'impôt remboursable comprend une disposition qui vous permet d'utiliser votre revenu gagné en 2019 pour calculer votre CTC et votre EITC pour l'année fiscale 2020. Nous espérons que cela vous aidera à remplir les conditions requises pour bénéficier de ces crédits.

En outre, le CTC, qui vaut habituellement jusqu'à 2 000 dollars par enfant éligible, a augmenté jusqu'à 3 000 dollars par enfant (3 600 dollars pour les enfants de 5 ans et moins), et la limite d'âge pour les enfants éligibles est passée de 16 à 17 ans.

Vous pouvez recevoir une partie du crédit sous forme d'avance sur vos impôts de 2021. (Vous pouvez également choisir de ne pas recevoir de paiements anticipés si vous le souhaitez). La loi rend le crédit entièrement remboursable, ce qui signifie que vous pouvez recevoir de l'argent à titre de remboursement d'impôt même si le relevé d'imposition est égal à zéro. La moitié de cet argent peut vous être avancé au cours des six prochains mois (sur la base de vos informations fiscales de 2020, ou sur la base de vos informations fiscales de 2019 si vous n'avez pas encore rempli votre déclaration d'impôts de 2020).

Note : La fréquence des paiements n'est pas clairement précisée.

Crédit pour garde d'enfants et de personnes à charge

Le crédit pour garde d'enfants et de personnes à charge, qui aide les familles qui travaillent à compenser le coût des soins prodigués aux enfants de moins de 13 ans et aux autres personnes à charge, sera considérablement étendu pour l'année fiscale 2020. Pour cette année seulement, le crédit, d'une valeur maximale de 2 100 dollars pour deux personnes éligibles ou plus, peut désormais atteindre 4 000 dollars pour une personne éligible ou 8 000 dollars pour deux personnes ou plus.

La loi augmente également de manière significative le niveau de revenu à partir duquel le crédit commence à être réduit. Les années précédentes, les réductions du crédit commençaient à partir d'un revenu brut ajusté de 15 000 dollars, mais cette année, les réductions commenceront à 125 000 dollars.

En outre, la troisième série de crédit d'impôt remboursable rend le crédit entièrement remboursable, de sorte que vous pouvez percevoir l'argent sous forme de remboursement même si votre relevé d'imposition est égal à zéro.